



COMPTE-RENDU DE RÉUNION SYNDICALE

SÉANCE DU 07 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 07 janvier à 19 h 00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO.

Étaient présents :

Membres titulaires :

M. BLANGERO Gilbert, président, M. BIRAC Frédéric, vice-président, M. BORDESSOULLES Ludovic, M. PAING Jean-Baptiste, Mme PIERS Laetitia, Mme DARRIET Mélanie.

Membres suppléants :

M. RASSIS Christophe.

Invitées : Mme BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP et Mme RISPAIL Séverine, directrice des temps périscolaires.

Absent : M. BOUTIN Bernard, Mme CLOES Séverine, M. LALANNE Laurent, M. NORMANT Guillaume, M. MAGOT Rémy.

Secrétaire de séance : Ludovic BORDESSOULLES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2020
- Mise en place du logiciel ICAP :
 - ✓ Pour chaque prestation:
 - o Combien de jours avant pour réserver
 - o Période réservable (laisser toute l'année ouverte ou fixer une période plus courte)
 - o Facturer les prestations réservées mais pas utilisées
 - ✓ Paiement en ligne à la réservation (pour les non prélevés)
 - ✓ Blocage en cas d'impayé
 - ✓ Report d'impayés sur facture suivante (M+1, M+2)
 - ✓ Demande de statistiques (fréquentation TAP, ...)
- Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du 15 décembre 2020 est signé et approuvé à l'unanimité.

2) Mise en place du logiciel ICAP

Les décisions suivantes ont été prises :

Pour la cantine et la garderie,

Les réservations et annulations devront être faites 48h à l'avance.

La période réservable correspondra à la période scolaire entre chaque vacances.

Les prestations réservées non utilisées seront facturées (sauf sur présentation de justificatif).

(La directrice pourra dans certains cas exceptionnels faire preuve de souplesse en cas « d'oubli »).

Le paiement en ligne à la réservation (pour les non prélevés) ne sera pas mis en place au lancement.

Il n'y aura pas de blocage des réservations en cas d'impayés.

Les reports d'impayés seront présents sur la facture du mois suivant.

Les élus n'ont aucune demande de statistiques en dehors de celles fournies par défaut.

3) Questions diverses

- a) M. BORDESSOULLES évoque la possibilité de rendre la facturation de la garderie plus souple grâce au logiciel (dissociation matin/après-midi/journée, facturation à l'heure ...).
Ce point sera éventuellement à échanger plus tard.
- b) M. BLANGERO fait un point sur le dossier chaudière de l'école de Bieujac.
Une nouvelle aide financière sous forme de prime énergie a été demandée au SIPHEM, Mr MATHAT Bertrand est notre correspondant.
Il est possible d'avoir une aide supplémentaire mais il faut pour cela adhérer au SIPHEM en s'acquittant d'une cotisation de 2€/habitants (à voir si possibilité de ne comptabiliser que les habitants d'un seul village) et que les bâtiments remplissent certaines clauses en terme de bilan énergétique.
Le montant de la prime n'est pour le moment pas connu.
- c) M. BLANGERO pose la question, suite à une demande d'un parent, de la « normalité » de l'échange direct de la directrice des temps périscolaires avec les parents via le cahier de correspondance suite à un incident avec un enfant. Est-ce son rôle ou le rôle des élus ?
C'est bien le rôle de la directrice des temps périscolaires de signaler un incident si besoin. En cas de récurrence et de besoin de convocation des parents, un élu sera obligatoirement présent.
- d) M. BORDESSOULLES demande de faire un point sur les mails reçus par la nouvelle adresse familles-elus.rpi-bspc@services-publics-33.fr .
Pour le moment il n'y a eu qu'un seul mail. Un point sera fait à chaque conseil.

Fin de la séance à 20h50.